
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES RÉSULTATS

DU

TRAITÉ DE COMMERCE

DE 1860

Conférence faite sous les auspices de l'Association polytechnique le 10 mai 1868

Par M. WOLOWSKI

Membre de l'Institut,
Ancien représentant de la Seine à l'Assemblée constituante
et à l'Assemblée législative.

PARIS
IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER
A. CHAIX ET Cie
RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE.
1868

LES RÉSULTATS

DU

TRAITÉ DE COMMERCE

DE 1860

Conférence faite sous les auspices de l'Association polytechnique le 10 mai 1868

Par M. WOLOWSKI

Membre de l'Institut,
Ancien représentant de la Seine à l'Assemblée constituante
et à l'Assemblée législative.

PARIS
IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER
A. CHAIX ET Cie
RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE.
1868

MESSIEURS,

Au moment où je me rendais dans cette enceinte, une triste nouvelle m'est parvenue. Un des vétérans de la cause de la liberté en Angleterre, un des plus énergiques promoteurs de la liberté commerciale, lord Brougham, est mort, à l'âge de 90 ans. Il est du devoir de ceux qui s'occupent de ces grandes questions, de rendre hommage aux héros de ce champ de bataille, où, au lieu de détruire et de faire couler les larmes, on cherche à édifier pour améliorer la condition des hommes. Lord Brougham était du nombre. Il y a quelques années, en voyant les rapides progrès que l'idée de la liberté commerciale avait fait en Angleterre, il disait : « Dieu merci, on ne verra bientôt plus de protectionnistes que dans les cabinets d'antiquités. »

Cette espérance, devons-nous la concevoir dans notre pays ? Elle sera d'une réalisation plus

lointaine, on peut le craindre, à voir les résistances, à compter les attaques dirigées contre l'application la plus modeste, la plus modérée des principes de la liberté commerciale, contre le traité de commerce de 1860.

Plus de soixante-dix ans se sont déjà écoulés depuis que notre grande révolution a formulé une promesse, qui n'est pas encore accomplie : les Français libres feront librement le commerce.

Cette promesse était pleine de fécondes espérances. En effet, il est une vérité dont on doit se pénétrer, c'est qu'en faisant de la protection, ce ne sont pas nos voisins, c'est nous-mêmes que nous mettons à l'amende ; nous nous condamnons en effet à une consommation moins abondante et plus chère qu'elle ne le serait sans les mesures artificielles écrites dans nos lois.

Aussi, un grand homme d'Etat, que l'Italie pleure et qui a tant contribué à sa résurrection, le comte de Cavour, disait-il, — j'ai le souvenir précis de la date, c'était au mois de septembre 1852 ; il revenait d'Angleterre : — J'ai vu un anglais de la vieille roche, il m'a tenu ce langage, « Le seul vœu que je forme, c'est que les Français gardent longtemps leur régime de prohibition et de protection exagérée; si un jour, ils arrivaient à user de plus de liberté en fait de commerce, ils deviendraient trop forts ! »

J'espère vous montrer par les faits accomplis

que les Français sont réellement devenus plus forts depuis qu'ils ont commencé a cueillir ce fruit de l'arbre défendu, la liberté commerciale, dont ils n'ont cependant goûté encore à petite dose; car ce traité de 1860, contre lequel les batteries des protectionnistes sont dirigées en ce moment, qui va soulever, dès demain, au Corps législatif, une discussion animée, ce traité de 1860, si je devais l'examiner au point de vue de la doctrine de la liberté commerciale, paraîtrait peu répondre aux exigences qu'elle formule ; c'est une application modeste du principe de la liberté, c'est même encore plutôt une application aussi exacte que possible des règles de la protection.

Ce qui m'étonne, c'est que ce traité soit attaqué précisément par les protectionnistes, qui devraient être remplis de reconnaissance pour les dispositions qu'il consacre et que ce soit les partisans de la liberté commerciale, eux qui ne sont pas des hommes de théorie, comme on les en accuse trop souvent, mais qui sont des hommes de pratique, appliqués à connaître les faits, à les peser, à en mesurer l'influence, que ce soit, dis-je, les partisans sincères mais patients de la liberté commerciale, qui viennent défendre les principes du traité de 1860.

Nous n'entendons pas faire ici de théorie : aux yeux de la liberté commerciale, tout pas fait dans ce sens n'a pas besoin d'être justifié. Nous lais-

sons ceux qui contredisent le principe du traité de 1860 se livrer à la théorie la plus vaine et la plus téméraire qu'il soit possible d'imaginer, la théorie de la protection.

Nous appartenons à cette école qui, fort répandue en Angleterre, regarde l'économie politique comme étant avant tout une matière de faits, *matter of facts.*

Il ne nous coûte pas non plus de le déclarer. Lorsque telle doctrine se produit et que les faits marchent d'une façon obstinée en sens contraire, nous sommes assez disposé à croire que les faits ont raison, et que la théorie est fausse ou incomplète. Il en est ainsi de la théorie de la protection.

C'est à l'étude des faits qu'il faut s'attacher avant tout. C'est là le *criterium* auquel il faut s'en rapporter, et ceux, parmi les adversaires du traité de 1860, qui, entre autres monopoles, s'adjugent celui d'être seuls des hommes pratiques, ne peuvent récuser au moins la pierre de touche à laquelle je vais essayer les résultats du traité de 1860.

Il ne s'agit plus à présent d'établir le bilan des craintes que pouvait susciter, ou des espérances que pouvait faire naître le traité de 1860. Nous avons mieux que cela. Écartons les hypothèses ; tenons-nous à la réalité, aux faits constatés.

Un écrivain célèbre, qui n'est certes pas suspect de tendances libérales, Joseph de Maistre, traçait

dans sa correspondance quelques lignes qui semblent d'une application singulièrement exacte au sujet qui nous occupe :

« Pourquoi, disait-il, deux grandes puissances, ne feraient-elles pas une fois au profit de l'humanité la plus belle et la plus utile des expériences, celle d'une liberté de commerce de bonne foi, convenue pour un certain terme et sans aucun dessein de se circonvenir mutuellement. Mais peut-être est-ce trop espérer ? Ou je suis fort trompé, ou cette expérience découvrirait une grande vérité. »

Non, ce n'était pas trop espérer. Deux grands pays se sont rencontrés pour tenter cet essai que Joseph de Maistre entrevoyait dans un avenir incertain. Il ne s'est pas trompé non plus ; car cette expérience a déjà découvert une grande vérité : elle nous a permis de constater que l'application de règles moins restrictives n'entraînait pas pour la France ces dangers, ces périls que l'on craignait de voir surgir du moment où l'on se relâcherait de la prohibition, qui a trop longtemps pesé sur nous, et dont nous éprouvons encore le contre-coup dans les faits et dans les idées. C'est là une maladie invétérée dont il est difficile de se guérir immédiatement ; elle a laissé ses traces nombreuses dans les esprits.

Disons-le d'abord, le traité de 1860, vis-à-vis

duquel on se montre si sévère, on veut en faire le bouc émissaire de toutes les souffrances subies dans ces dernières années. Des faits graves se sont produits, mais ils sont entièrement étrangers à la réforme accomplie ! A entendre certaines attaques, elle a fait tout le mal, elle doit en porter la responsabilité. Quel que soit le régime adopté, il survient des accidents. On ne marche pas toujours du même pas dans le progrès, en ce qui conserne les relations industrielles. Il est des moments où l'horizon est calme ; dans d'autres tout s'agite, et l'habileté du fabricant consiste à prendre ses mesures suivant les circonstances, pour mettre la production d'accord avec les besoins du marché, pour éviter ces soubresauts violents qui sont périlleux pour tout le monde.

Il y a eu des hauts et des bas pour le commerce depuis que le traité de 1860 a été appliqué. Mais les adversaires sont bien exigeants !.. Ils voudraient qu'il eût fait disparaître tout danger !... Il devait pourvoir à tout...

Est-ce que c'est le traité de commerce de 1860 qui a fait la guerre de sécession d'Amérique? Est-ce qu'il a été le point de départ et la cause de la famine du coton, famine qui a fait supporter des pertes bien autrement lourdes à l'Angleterre qu'à la France? Non. La guerre de sécession a été entreprise pour une grande et noble cause, et, quelle que soit la souffrance

qu'ait endurée l'Amérique, quels qu'aient été ses contre-coups en Europe, nous ne pouvons que nous féliciter de l'issue de cette lutte, car la grande cause de la liberté humaine était en question. Il fallait effacer la tache hideuse de l'esclavage, qui s'étendait sur la République des États-Unis.

Le traité de 1860 a-t-il amené les mauvaises récoltes? Penserait-on que, du moment où la liberté commerciale se trouve dispensée d'une main moins avare, le soleil et la pluie se trouvent à la disposition des cultivateurs, et que les moissons soient toujours également abondantes.

Ce n'est pas le traité de 1860 qui a produit le fusil à aiguille, ni amené Sadowa. Il n'a pas provoqué l'oïdium ni la maladie des vers à soie; il n'est pas responsable des excitations d'une spéculation désordonnée, ni du crédit surmené de toute façon.

Nous avons subi des dépenses énormes; il y a quelques dizaines d'années en arrière, on les aurait jugées impossibles; le véritable effet du traité a été de contribuer à couvrir ces dépenses par l'accroissement de la production et de la richesse générale. Il a servi en partie de contrepoids à tant de maux divers, rapidement survenus.

Reste un dernier argument. Vous prétendez, dit-on, que grâce aux échanges plus faciles et plus multipliés, nous verrions le règne de la

paix, de la paix bénie, s'établir dans ce monde! Mais, c'est justement depuis que ces principes sont appliqués, que la défiance est générale et que les points noirs deviennent plus nombreux à l'horizon!

Les intérêts économiques ont une grande importance; mais ils ne sont pas les seuls qui s'agitent dans les sociétés actuelles. Il en est d'autres qui occupent une place considérable, jamais l'économie politique n'a pu avoir la prétention d'amener, en proclamant le principe de la liberté commerciale, le règne de la paix perpétuelle.

C'est là un rêve noble et généreux. On fait remonter la pensée de la paix perpétuelle à un de nos grands rois, le plus grand peut-être de ceux dont l'histoire de France a conservé le nom : Henri IV, c'est un cadeau assez gratuit fait à sa mémoire, la grande république chrétienne, imaginée non par Henri IV, mais par Sully, était loin de réaliser la pensée de la paix perpétuelle. Pour me borner à une simple indication, je dirai que dans le projet tel qu'il était formulé, il s'agissait de former une grande République chrétienne toujours pacifique au-dedans et guerroyante au-dehors... rien ne ressemblait mais au plan de la paix perpétuelle qu'une République guerroyant sans cesse contre les barbares et amenant par le fer le règne de la civilisation dans le monde.

L'économie politique n'a qu'un but, et la liberté commerciale ne peut avoir qu'une espérance, c'est de faire disparaître une des causes qui poussent les nations à s'entre-déchirer, c'est d'effacer la funeste pensée qui les excite les unes contre les autres, alors qu'elles croient prospérer, en s'arrachant de misérables lambeaux de la richesse acquise.

L'économie politique s'est uniquement attachée à montrer que le bien de l'un fait le bien de l'autre, et que la maxime chagrine de Montaigne n'est d'aucune application dans les relations commerciales entre les peuples. Pour obtenir de bons débouchés, pour avoir de bons clients, c'est un singulier moyen à prendre que celui de les ruiner et de les priver des moyens d'accroître leur consommation.

Un grand homme de bien, un grand homme d'Etat, Turgot écrivait, au siècle dernier, à un de ses amis de l'autre côté du détroit, au docteur Tucker, un des précurseurs de la liberté commerciale en Angleterre :

« Le commerce qui, pour les nations comme pour les individus, devrait être un lien d'union et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des animosités et de la discorde. L'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe, que l'impertinente jalousie des commerçants et des manufacturiers.

La violence et l'injustice de ceux qui gouvernent le monde sont un mal qui date de loin et contre lequel la nature des affaires humaines laisse peu espérer un remède assuré. Mais la basse rapacité, le génie monopolaire des négociants et des manufacturiers qui ne sont et ne doivent être les maîtres du monde, sont des vices, incorrigibles peut-être, mais qu'on peut empêcher de troubler le repos de tout autre que ceux qui s'y livrent. »

Ce passage montre clairement les services que l'économie politique, dont Turgot a été un des maîtres les plus glorieux, a rendus et qu'elle est appelée à rendre. Elle s'est efforcée d'effacer ces animosités, de mettre un terme à ces discordes qui, sous prétexte de bénéfices commerciaux, entraînent à des luttes homicides. C'est là qu'est l'espérance, c'est là le résultat déjà acquis par l'application partielle du principe de la liberté commerciale. Si l'opinion de Turgot avait besoin d'être corroborée par celle d'un grand esprit, par celle de Montesquieu, environné d'un égal respect chez tous les peuples de la terre, nous rappellerions ces quelques lignes de l'auteur de *l'Esprit des lois* :

« L'effet naturel du commerce est de porter à
» la paix. Deux nations qui négocient ensemble se
» rendent réciproquement dépendantes. Si l'une a
» intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre
» et toutes les réunions sont fondées sur des be-

soins réciproques. » (*Esprit des lois*, chap. 13.) « Lorsque vous imposez aux peuples pendant la paix, l'isolement de la guerre, la paix ou la guerre ne leur importent plus. »

J'ai rappelé rapidement les principes, je ne veux pas faire ici de théorie, j'ai hâte de passer à l'examen des faits.

Le traité de 1860, on l'attaque à cause de son origine ; on dit : Il a été une improvisation soudaine, un coup d'autorité. Chose singulière ! Cet argumeut se trouve invoqué par beaucoup de ceux qui ont acclamé de véritables coups d'autorité, autrement hardis et décisifs que celui-là ?

Non, le traité de 1860 n'a été ni une improvisation, ni un coup d'autorité, et nous devons de la reconnaissance à ceux qui viennent de provoquer en cette matière un débat approfondi ; il permettra de dissiper jusqu'au moindre doute à cet égard. Loin d'avoir rien à redouter de la discussion, la réforme accomplie en 1860 ne peut qu'en profiter ; le seul tort qui lui restait, celui de n'avoir pas été publiquement discutée, va se trouver effacé. Les principes qu'elle consacre ne demandent qu'à être mieux connus, pour être généralement approuvés, et pour que le pays s'accorde à reconnaître dans cette réforme un des actes les plus méritoires du gouvernement.

Cet acte avait été préparé et annoncé depuis longtemps, il n'a dû surprendre que ceux qui,

ayant réussi une première fois à faire ajourner un projet préparé dans un sens analogue pour être présenté au Corps législatif, espéraient voir ajourner de nouveau une mesure devenue indispensable.

En 1856 — je pourrais citer les paroles du *Moniteur* (1) — le gouvernement, en faisant savoir qu'il ne présenterait pas le projet sur la suppression des prohibitions, annonçait cette réforme pour 1861. Chacun devait en être averti, afin de s'y préparer.

La réforme de 1860 a été une application légitime des principes inscrits dans notre législation. Il n'y a point eu d'acte téméraire; des dispositions prudentes se sont conciliées avec une féconde initiative. On a su ménager jusqu'aux abus qui avaient pendant longtemps subsisté, et auxquels leur durée devait faire accorder un certain répit. Sully disait : Il faut ménager les abus, quand ils ont des cheveux gris. Les abus de la protection avaient des cheveux gris, et l'on a singulièrement tempéré le remède qu'on a voulu apporter à la situation.

---

(1) En annonçant que la suppression des prohibitions n'était que retardée, le *Moniteur* l'indiquait pour le 1er juillet 1861, et il ajoutait :

« L'industrie française, prévenue des intentions bien avancées du gouvernement, aura tout le temps nécessaire pour se préparer au nouveau régime commercial. »

On parle beaucoup du traité de 1860. Je ne crois pas m'aventurer en disant que peu le connaissent, on se fait un monstre d'une convention dont les termes sont bien modestes :

Qu'est-ce que le traité de 1860.

C'est une convention passée dans le mois de janvier de l'année dont elle porte la date ; la réforme principale qu'elle consacre, c'est la suppression des prohibitions. Si je dis à ceux qui attaquent le traité : Voulez-vous donc la prohibition ? Non, répondront-ils tous ; la prohibition, nous la condamnons. Il faut remplacer la prohibition par le régime protecteur.

Est-ce qu'en supprimant la prohibition, le traité de 1860 n'a pas établi des droits protecteurs ? Et ces droits, sont-ils faibles ? Vous allez en juger.

Le principe inscrit dans l'article 1er du traité établit des droits qui ne doivent pas dépasser 30 0/0 sur divers objets auxquels jusque-là l'accès du sol français était interdit en violation du premier droit de tout individu, celui de pouvoir acquérir les produits qu'il désire, n'importe d'où ils viennent. Ces 30 0/0 allaient aux termes de l'aricle 16, être réduits à 25 0/0, à partir d'octobre 1864.

Le traité admet donc des droits élevés, et des droits décroissants. Rien ne ressemble moins à la révolution violente dont on parle. On ne

rencontre qu'un principe très-modeste. Lorsqu'au lieu d'employer cette désignation vague de traité de 1860, on descend aux réalités que ce traité renferme et aux dispositions légales qu'il promulgue, on s'étonne de l'âpreté de l'attaque.

Voudrait-on des droits plus élevés que ceux de 25 0/0? On parle de l'industrie nationale, du travail national, mais on les entend d'une singulière manière; à juger d'après ce que disent les adversaires du traité, les Français seraient tellement inhabiles qu'ils ne sauraient soutenir la concurrence étrangère, même en étant protégés par ces droits élevés de 20 ou de 25 0/0! Ces droits, justifiables lorsqu'il s'agit d'une époque de transition, ne sauraient devenir le code définitif du commerce de la France.

La grande industrie des tissus, la grande et majestueuse industrie des fers se présentent au premier rang pour livrer le combat; elles prétendent que le traité de 1860 les soumet à des conditions impossibles. A les entendre, elles représentent la grande masse des ouvriers, et c'est l'intérêt des ouvriers qu'elles veulent défendre en demandant la dénonciation du funeste traité qui a causé tant de maux, entraîné tant de ruines!

Je lisais hier avec surprise une affiche portant pour titre : *le râle de l'Industrie Française.*

En vérité, c'est trop fort, et l'exagération se condamne par elle-même.

Il peut se rencontrer des circonstances difficiles à traverser; mais parler du râle de l'industrie, quand elle s'est développée d'une manière étonnante, quand la production s'est accrue partout, c'est commettre un étrange abus de langage et une triste hyperbole.

Prenons la situation des fers, des tissus. Ce sont les deux citadelles de la protection :

« On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome. »

C'est donc dans la Rome de la protection qu'il faut nous transporter.

Le fer est une industrie utile, considérable; réclame-t-elle des tarifs plus élevés que ceux du traité de 1860, qui réglait à 7 francs et à 6 francs le droit d'entrée du quintal, c'est-à-dire qui le fixait de 25 à 30 0/0? Non; une confusion étrange a fait attaquer le traité de 1860, alors qu'on s'élevait contre des dispositions complétement étrangères à ce traité, dispositions que je crois d'ailleurs excellentes. Elles sont relatives au régime des acquits-à-caution, de l'admission temporaire des fers. Pas un mot dans le traité de 1860 qui y ait rapport. Si l'industrie des fers croit devoir s'en plaindre, cela ne regarde nullement le traité de 1860.

Je ne veux pas entrer dans la question des acquits-à-caution; mais ceux qui parlent sans cesse de l'intérêt des ouvriers, ceux qui veulent que le profit de la main-d'œuvre augmente

font ici une singulière application d'une pareille maxime. En 1866, on a importé temporairement en fer, fonte, tôle et acier une valeur d'environ 30 millions; l'exportation des produits auxquels ont donné lieu ce fer, cette fonte, cette tôle et cet acier s'est élevée à 125 millions, c'est donc plus du quadruple de la valeur reçue qui a été portée sur les marchés étrangers, grâce au développement du travail national, aidé par l'importation. Nos ouvriers, dirigés par le génie des fabricants et des ingénieurs, ont créé cette masse de richesses; grâce à eux, la France d'aujourd'hui, pour rappeler l'expression d'Arago, se trouve largement pourvue de l'outillage de la civilisation, qui consiste dans les machines, dans les outils, dans les instruments, dans ces forces que l'homme peut s'adjoindre pour dominer de plus en plus la nature rebelle et la plier à sa puissance.

Quant à l'intérêt des ouvriers, je ne veux pas mettre en doute la sincérité de ceux qui ne partagent pas mes opinions sur la liberté commerciale ; mais je crois qu'ils se trompent, ils agissent à l'encontre des intérêts qu'ils veulent défendre. Nous examinerons tout à l'heure le nombre des ouvriers employés dans chaque industrie, et nous verrons que ceux qui peuvent se croire intéressés au régime protectionniste, sont un infiniment petit vis-à-vis des ouvriers innombrables qui ont

tout profit au régime de la liberté commerciale (1). En effet, il doit leur procurer à meilleur compte les aliments, les instruments de travail et les matières premières. Que pourrait la douane pour les industries qui s'exercent sur place et dont les produits ne sauraient franchir la frontière ? Il en est une qui a pris une singulière extension de notre temps. Cette extension, nous n'avons pas à en examiner le caractère. Il nous suffit de constater que l'industrie du bâtiment compte plus d'ouvriers que toutes les grandes industries dont on fait tant parade, quand on invoque le maintien du régime restrictif, que l'industrie des tissus et des fers (2). Pour cette dernière, le nombre de ses ouvriers ne répond guère aux prétentions ambitieuses qu'elle affiche. — J'aime l'industrie du fer. Elle fournit l'instrument le plus nécessaire de la production. Depuis le croc du chiffonnier jusqu'au burin de l'artiste, vous rencontrez partout le fer. Vous le rencontrez dans ces engins merveilleux que la science mécanique met en mouvement. Mais est-ce que l'industrie du fer compte un nombre énorme d'ouvriers, a-t-elle réellement beaucoup souffert du traité de 1860 ? C'est ce qu'il importe d'examiner.

L'industrie du fer, aussi bien que celle de la

---

(1) (Voir aux annexes).
(2) (Voir aux annexes).

houille, n'a pas décliné, au contraire elle a vu augmenter la production intérieur (1). Sans doute, il est une branche de l'industrie du fer qui souffre, je le reconnais, c'est le fer au bois. Pourquoi? parce que le traitement à la houille s'est étendu. Il n'y aurait pas eu de traité de commerce, d'acquits-à-caution, d'admission temporaire, que les choses n'en auraient pas moins suivi la même marche. — Il est des procédés nouveaux de fabrication que l'on ne saurait condamner, à moins de condamner tout progrès et toute invention; les fers produits à meilleur compte, s'ils suffisent aux usages les plus ordinaires, s'ils sont créés à

(1) La production indigène de la houille et sa consommation (importation comprise) a été comme suit :

En millions de quintaux métriques.	Production.	Consommation.
1859	74	132
1860	83	142
1861	94	154
1862	102	162
1863	107	165
1864	112	174
1866	120	180

Le prix sur le carreau de la mine, au lieu de diminuer, s'est maintenu.

La fonte au bois a décliné, mais celle au combustible minéral a grandi; il en est de même des fers. La production totale a passé, pour la fonte, de 864,000 tonnes (1857) à 1,253,000 tonnes (1866) et pour le fer de 533,000 tonnes (1859) à 800,000 tonnes (1866).

A mesure que l'emploi de la houille et du fer augmente, l'industrie se développe; c'est là un intérieur infaillible.

l'aide de combustible minéral moins cher que le combustible végétal, comment peut-on les empêcher de dominer? Le fer au bois souffre, mais ce n'est pas dans le traité de 1860 que se rencontre la racine du mal dont on se plaint.

Quant au nombre d'ouvriers qu'emploie l'industrie du fer, il n'atteint pas la moitié ou le tiers de ceux qui sont employés dans la cordonnerie (1). Oui, la modeste industrie de la chaussure l'emporte de beaucoup sur la majestueuse industrie du fer pour la quantité d'ouvriers qu'elle fait vivre. En étudiant la répartition du travail en France, on constate l'immense quantité de ceux qui tirent leur existence des industries que l'on regarde comme secondaires, comme inférieures, car il y a dans le classement des industries une certaine aristocratie.

Quand on se rend compte de la masse des ouvriers employés aux industries de l'habillement, du bâtiment et de l'alimentation (1), on reconnaît que l'intérêt du plus grand nombre milite en faveur de mesures plus énergiques et plus larges prises pour la liberté commerciale, au lieu de pousser à des mesures rétrogrades.

Avant de passer à ce dénombrement, de faire la revue de la grande armée industrielle et des divers régiments qui la composent, disons som-

(1) Voir aux annexes.

mairement les résultats du traité de 1860 dont nous avons indiqué les principales dispositions, parmi lesquelles se place aussi l'entrée en franchise des matières premières, toujours recommandée par la théorie de la protection (1). Il a conduit à un accroissement de la production française, — et à l'augmentation de l'exportation.

Il est aussi un autre résultat auquel s'attache la *théorie protectionniste*, c'est l'augmentation de la richesse métallique du pays. Prenez garde, disait-on, la liberté commerciale va nous enlever notre or. C'est le cri qu'on entendit pousser de tous côtés quand on voulut procéder à l'application d'un principe fécond. Est-ce que le traité de 1860 a produit une pareille conséquence ? Visitez les caves de la Banque de France, elles vous répondront.

Tous les principes sur lesquels s'appuie l'Eglise protectionniste ont rencontré une réfutation éloquente dans la marche des faits.

Le pays qui apparaît toujours aux protectionnistes comme un danger menaçant, c'est l'Angleterre, c'est la perfide Albion. Il faut bien se résigner à employer le terme courant dont on se sert vis-à-vis d'elle. La perfide Albion nous ouvre notre meilleur marché. Nous exportons chez elle plus d'un milliard de produits, et nous importons d'Angleterre en France des centaines de millions en moins de ce que nous envoyons

(1) Voir aux annexes.

en Angleterre (1). C'est donc un pays qui devrait être béni par les protectionnistes, puisque les importations anglaises sont moindres que les nôtres? Non, c'est vis-à-vis de ce pays qu'il faudra dénoncer la Convention commerciale, parce qu'il fournit le fer, le charbon, et en grande quantité les matières premières nécessaires à l'industrie!

On parle de la protection du travail national. Entendons-nous! Il semble que par travail national on devrait entendre le travail conforme au génie des habitants et aux conditions du sol. C'est sans doute le travail le plus productif, celui qui, avec une moindre dépense de forces, procure les plus grands résultats ; il devrait

---

(1) Nos rapports commerciaux avec l'Angleterre se résument comme il suit depuis 1860 : commerce spécial (valeurs en millions).

	Importation d'Angleterre.	Exportation de France.
1860	308	598
1861	438	456
1862	525	619
1863	592	799
1864	578	904
1865	638	1,006
1866	652	1.153

L'accroissement est d'environ cent pour cent. L'augmentation totale du commerce de la France avec l'Angleterre est de 937 millions, en comparant le résultat de 1866 avec celui de 1859, année antérieure à la réforme. Cette augmentation porte sur 375 millions à l'importation et sur 562 millions à l'exportation.

être appelé travail national par excellence. Non, on a changé tout cela, comme Sganarelle. On nous convie à regarder comme travail national celui qui doit coûter le plus cher pour produire le moins, celui pour lequel nous avons besoin de protection, afin d'empêcher que les produits créés à meilleur compte à l'étranger, ne pénètrent sur notre marché. Le droit de douane ne fait rien pour changer les conditions de la fabrication; il change seulement les conditions de prix; on nous fait payer plus cher ce que nous pourrions acheter à meilleur compte; nous nous mettons nous-mêmes à l'amende en appliquant le principe de la protection.

Le régime admis depuis 1860 a grandement profité au pays (1).

---

(1) Voici l'espace parcouru par notre commerce extérieur depuis 1860: (Valeurs en millions de francs).

Commerce spécial.	Importations.	Exportations.
1860	1,897	2,277
1861	2,442	1,926
1862	2,198	2,242
1863	2,426	2,642
1864	2,828	2,924
1865	2,641	3,888
1866	2,793	3,180

C'est en somme un accroissement d'environ 50 0/0. Les brusques variations qui atteignent les années successives, proviennent de l'influence exercée par les récoltes, qui augmentent tantôt l'exportation et tantôt l'importation du blé.

La suppression de certaines taxes sur les matières premières a introduit une légère augmentation dans les totaux indiqués, en naturalisant des produits exotiques.

Le commerce général de la France en 1866 s'est élevé à 8,136 millions avec une augmentation de 2,714 millions sur 1859, année antérieure à la réforme commerciale.

Ainsi, il y a un accroissement énorme des exportations, le commerce général du pays a marché d'un pas rapide,

Un homme d'Etat dont la valeur est connue, et dont le nom exerce une autorité légitime, non-seulement en Angleterre, mais partout, M. Gladstone a dit : « Le revenu d'un pays et sa richesse se mesurent par l'étendue du commerce. » Si le commerce s'accroît, si les relations commerciales se multiplient, nécessairement il y a augmentation de la richesse et du revenu d'un pays; nous pouvons le constater dans la marche progressive de notre énorme budget. Comment s'expliquer cette influence? La chose est très-simple, on achète les choses dont on a besoin, à meilleur compte, on vend au contraire ce qu'on a en trop, ce que l'étranger nous paye en produits avantageux pour notre consommation.

L'avantage des libres relations commerciales se traduit dans le mouvement du commerce depuis le traité de 1860. Le commerce spécial, celui qui concerne les produits de la France destinés à l'exportation, ou les produits destinés à la consommation de l'intérieur, à l'importation, s'est accru dans des proportions rapides. Voici, en effet, le mouvement général des échanges opérés depuis cette époque.

En 1852,— je ne prends que le commerce spécial, nos importations s'élevaient à peu près à

un million et nos exportations à un milliard et un quart.

En 1858, deux années avant le traité de 1860, nous avions pour les importations un chiffre de près de 1,600 millions. Un chiffre de 1,800 millions pour les exportations.

En 1862, le chiffre des importations monte déjà à près de 2 milliards 200 millions, et le chiffre des exportations, à 2 milliards 242 millions.

En 1863, les importations étaient de 2 milliards 400 millions, les exportations de 2 milliards 600 millions.

En 1864, les importations atteignent un chiffre près de 3 milliards. Les exportations, un chiffre de 3 milliards et demi.

En 1865, les importations sont à 2 milliards 600 millions. Les exportations à 3 milliards 600 millions.

En 1866, les importations s'élèvent à 2 milliards 793 millions. Les exportations à 3 milliards 180 millions.

Ainsi, dans un petit nombre d'années, par un accroissement dont la rapidité semble tenir du prodige, du moment où l'on a écarté des obstacles funestes, nous assistons à l'extention progressive et de plus en plus rapide de notre commerce extérieur, cet élément considérable de la richesse de tous les pays.

Les faits sont donc là pour répondre aux attaques dirigées contre les principes admis en 1860,

principes qui, ne sont pas ceux, nous le répétons, de la liberté commerciale, mais bien ceux de la protection substituée à la prohibition.

C'est un régime de transition auquel nous devons nous soumettre ; les réformes sagement et prudemment effectuées mènent plus vite au but que ne le feraient les révolutions violentes. Il s'agit ici d'une réforme sage, prudente, circonspecte, qui a été inscrite dans nos lois, et dont le résultat se trouve justifié par les chiffres que je viens de rappeler (1).

---

(1) Pour bien se rendre compte du caractère de ce mouvement, il est bon de mettre en regard les articles sur lesquels il a surtout porté tant à l importation qu'à l'exportation.

Importations. — Valeur en millions de francs.

MATIÈRES PRINCIPALES NÉCESSAIRES A L'INDUSTRIE.

Augmentations les plus fortes :

	1861		1866
Peaux brutes	78	à	126
Laines	166	à	245
Soies et bourres	184	à	307
Coton	270	à	426
Guano	14	à	20
Houilles	104	à	146
Huile pétrole	»		6
Lin	41	à	62
Graines à ensemencer	9	à	43
Tabac en feuilles	14	à	20
Bois communs	139	à	180
Gomme pure exotique	3	à	14

J'ai indiqué les résultats de nos relations spéciales avec l'Angleterre ; l'accroissement général du commerce de la France avec le monde entier s'accuse en traits plus éclatants encore, alors qu'il s'agit des relations commerciales entre

---

Bois d'ébénisterie	9	à	12
Fruits oléagineux	15	à	27
Diminution :			
Fontes brutes	13	à	6
Fers et aciers	6	à	4
Plomb	9	à	15
Zinc	18	à	19
Cuivre	40	à	48

Exportations. — Commerce spécial.

Laines	20	à	33
Vins	195	à	258
Eaux-de-vie	50.7	à	76.9
Bestiaux	20	à	81.5
Beurre et fromage	35	à	72
OEufs	17.8	à	38.9
Fruits de table	15	à	23
Poisson de mer	13	à	21.9
Peaux préparées	32	à	67
Peaux brutes	2	à	20
Ouvrages peau et cuir	59	à	94.9
Chapeaux de feutre	6	à	9.7
Horlogerie	4	à	8.7
Bimbeloterie, Mercerie, Tabletterie, petits meubles	95.8	à	202.4
Modes, Fleurs artificielles	6.8	à	18.4
Confection. Linge, Habillement	77	à	120
Papier et ses applications	21	à	32
Potasse, verre et cristaux	27	à	36
Tissus soie	333	à	467
— laine	188	à	301
— lin et chanvre	14	à	31
— coton	21	à	81

la France et l'Angleterre; le traité de 1860 se recommande également de ce côté à l'adhésion des protectionnistes les plus déterminés.

Il n'est pas, je le répète, un des principes que les protectionnistes ont l'habitude de mettre en avant, qui ne rencontre satisfaction dans les faits tels qu'ils se sont produits.

Je vous ai montré quel était le résultat pratique d'un régime qu'il suffit de connaître pour l'approuver, et pour en écarter les critiques violentes dont il a été l'objet. Le mal qu'on lui impute vient d'ailleurs, loin de l'aggraver, il en a singulièrement adouci les résultats. L'industrie française, au lieu de décliner, a grandi depuis huit ans, tout s'accorde à le prouver, et l'importance de notre commerce, et l'utilisation progressive des matières premières, et l'emploi de plus en plus considérable de la houille et du fer.

Quelle a été la cause principale du malaise dont se plaignent certaines industries ?

Elle tient en partie au succès rapide qui a suivi l'application du traité de 1860. Relevez le nombre des métiers dans les cités manufacturières qui font le plus vivement entendre leurs doléances, et comparez-le à celui des métiers qui battaient avant 1860, vous aurez le mot de la situation actuelle.

On a profité du régime nouveau; on a accru la production. On a pensé que cet accroissement irait toujours d'une manière progressive; ce

n'était pas possible. L'avantage acquis était considérable, mais l'accroissement continuel de la production, la multiplication continuelle des métiers n'était pas un acte de prudence ni de prévoyance. On a multiplié les métiers au delà des besoins du marché : les succès obtenus, les riches moissons recueillies pendant quatre ou cinq années ont encouragé à augmenter les moyens de production au delà d'une sage mesure. Est-ce donc au traité de 1860 qu'il faut se prendre du malaise temporaire subi par certaines industries? Est-ce le traité de 1860 qui est coupable du défaut de proportion ou d'un entraînement trop soudain de l'esprit de spéculation?

Un partisan éclairé du régime de la protection m'a adressé une lettre dont je lirai ici quelques lignes; elles me semblent fournir la confirmation précise des indications que je viens d'énoncer.

« Tout en ayant gagné, pendant quelques an-
» nées, Roubaix (je préfère citer le nom même
de la grande métropole manufacturière qui
se plaint aujourd'hui), Roubaix se trouve ac-
» tuellement dans un état précaire ; les fabricants,
» trop confiants dans la marche croissante de
» leurs affaires, ont monté des métiers en raison
» des demandes qui leur étaient faites; main-
» tenant que les transactions sont diminuées, la
» fabrique produit beaucoup et elle est obligée

» de restreindre cette production avec un maté-
» riel trop considérable sur les bras. »

Le succès acquis a poussé à une multiplication trop rapide des métiers ; le marché ne suffit plus, surtout dans des époques de gêne, comme celle que nous traversons, pour absorber toutes les marchandises produites, et l'on rejette sur le traité de commerce la responsabilité d'un état de choses qui vient de ce que ce traité a agi d'une manière extrêmement favorable dans les premières années qui l'ont suivi.

La liberté du commerce, j'ai eu l'occasion de le dire il y a plus de vingt ans, agit comme une machine nouvelle, d'une puissante influence. Elle entraîne avec elle une transformation inévitable de matériel et de procédés, qui cause un trouble temporaire. Nous l'avouerons, ce qui nous a surpris, c'est l'aisance avec laquelle s'est opéré un changement, toujours pénible à subir. Si l'on venait, comme de pauvres ouvriers qui peuvent jusqu'à un certain degré rencontrer une excuse dans le défaut des lumières et dans l'entraînement auquel les expose la nécessité de chaque jour, si l'on venait à briser cette machine, quel triste symptôme des erreurs vulgaires ! Comme les autres machines, celle de la liberté commerciale conduit à faire atteindre le double résultat auquel nous devons viser et qui con-

siste à augmenter le salaire, tout en multipliant les produits obtenus à meilleur compte. Les conditions meilleures viennent toujours de la même source, *du travail économisé*, c'est-à-dire du résultat accru, car on ne fait pas du travail pour faire du travail comme on a prétendu faire de l'art pour l'art ; on travaille pour produire le plus possible.

J'arrive à l'argument dont on s'est le plus servi et qui me tient le plus à cœur, l'intérêt des ouvriers dans cette grande question.

On ne connaît pas assez la répartition de la population ouvrière de la France. Si les chiffres relevés à cet égard étaient plus généralement répandus, la discussion à laquelle nous assistons se terminerait promptement.

Quelle est la répartition générale de la population Française ? Voilà ce que j'essaierai d'exposer rapidement.

En comptant par grandes divisions la population de la France, nous voyons que l'agriculture comprend aujourd'hui à peu près la moitié des habitants.

L'industrie en compte un peu plus d'un quart.

Le commerce occupe et nourrit un million et demi d'hommes sur les trente-huit millions de population.

Les professions diverses intéressant l'agriculture, l'industrie, et le commerce, au delà d'un million.

Les professions libérales, près de deux millions.

Les individus vivant exclusivement de leurs revenus sont au nombre de dix-huit cent mille, et les personnes appartenant à la catégorie des professions libérales s'élèvent à peu près à la même quantité.

Telles sont les grandes divisions de la population française (1).

On a souvent dit : Pourquoi vous inquiétez-vous des droits de douane qui peuvent améliorer la condition des producteurs. Vous parlez des consommateurs, montrez-nous donc ce rare phénomène : un consommateur qui ne soit pas en même temps un producteur. Est-ce qu'il ne s'établit pas des compensations?

Vraiment il faut avoir le cœur bien dur pour refuser aux producteurs la satisfaction qu'ils désirent alors que la compensation doit se faire, des comptes s'établir, et que c'est la main droite qui paiera la main gauche.

Non! les choses ne se passent pas tout à fait ainsi. Si c'était la main droite qui payât toujours la main gauche, je me plaindrais encore de voir les frais de perception peser sur les deux mains, et quelque chose s'égarer en route; mais je

(1) Nous publions aux annexes divers tableaux qui donnent, d'après le dénombrement de 1866, le nombre des patrons, employés et ouvriers des industries textile, extractive et métallurgique, ainsi que la désignation chiffrée de tous les groupes industriels.

ne crois pas qu'il s'établisse entre la main droite et la main gauche, une compensation qui aboutirait d'ailleurs à consacrer une illusion pure et simple.

On dit : Montrez-nous un consommateur qui ne soit pas un producteur? Soit. Mais producteur de quoi? Comment? Les divers producteurs partagent-ils la même position? Est-ce que les professions libérales, par exemple, sont intéressées aux droits de douane? Est-ce que ceux qui produisent, et leur nombre s'accroît de plus en plus avec le progrès des lumières et le développement de la civilisation, est-ce que ceux qui produisent intellectuellement ou se livrent aux travaux les plus rapprochés des œuvres intellectuelles, peuvent profiter du droit de douane! Pas le moins du monde! Ecartez cette catégorie, vous savez qu'elle est considérable. — Les commerçants sont-ils favorisés par les droits de douane! non, sans aucun doute : le commerce vit de la facilité, de la multiplicité et de la rapidité des transactions.

Il souffre de la douane, il n'en profite pas.

On avait réussi jadis à rallier l'agriculture au drapeau de la protection; elle l'a résolûment répudié, et pour les céréales, et pour le bétail, et pour les autres denrées; elle est revenue à d'autres sentiments, à d'autres idées; elle connaît mieux ses véritables intérêts; elle aussi ne peut profiter

que de la liberté ; elle puise ses forces dans la liberté, elle grandit par la liberté des échanges.

Quoi qu'il arrive, lui disait-on il n'y a pas longtemps, quand le prix des grains était bas, vos blés resteront à vil prix; dès qu'une demande plus forte réagira, les montagnes de céréales qui s'amoncellent aux bords du Danube, dans la Russie méridionale, en Egypte, vont s'écrouler sur notre pays ; la culture deviendra impossible.

La réponse est facile : Les prix ne se sont que trop relevés, mais grâce aux principes qui ont servi de point de départ de la réforme de la loi sur les céréales, en Angleterre, et qui se communiquent au monde entier, le pays, s'il souffre aujourd'hui de la cherté du pain, n'est pas, du moins, exposé aux horreurs de la disette et de la famine. Les horreurs de la disette et de la famine ont disparu pour toujours du monde civilisé par suite de la facilité des relations commerciales.

Nous pouvons déjà apprécier quel est l'intérêt du plus grand nombre, puisque c'est au nombre qu'on a voulu faire appel.

Ce n'est pas tout; au milieu de ces millions d'individus qui travaillent dans les diverses industries, ou que ces industries font vivre, quels sont ceux qui peuvent se croire intéressés aux droits de douane élevés? C'est le très-petit nombre. Ce

n'est pas la vingtième partie de la grande famille de l'industrie française.

D'abord se présentent les manufactures de tissus ; je ne suis pas de ceux qui croient que notre industrie se trouve tellement arriérée qu'elle ne puisse supporter l'air libre de la concurrence. Je crois qu'il y a une grande, une belle industrie qui emploie une quantité considérable de bras, l'industrie des laines, qui se trouve assez bien du régime de la liberté commerciale; et que dire de l'industrie des soieries, éminemment française? que dire dans chacune des autres catégories de tous les objets de goût qui constituent pour la France, au dire de Colbert, le plus adroit de tous les commerces?

Que dire de cette ingénieuse, de cette féconde industrie parisienne qui multiplie, sous toutes les formes, un appel victorieux aux consommateurs du monde entier?

Est-ce que ceux qui désireraient des droits plus élevés sur les produits étrangers songent à abandonner le commerce du dehors? Est-ce que l'exportation française, quant aux produits des grandes manufactures, ne se chiffre pas chaque année par centaines de millions? Sur les marchés du dehors, nous rencontrons nos rivaux à conditions égales ; nous ne profitons même pas de ces droits que quelques-uns voudraient regarder comme insuffisants. Il faut cependant que l'on

vende. A quelles conditions? Quel est l'élément sur lequel la réduction doit s'exercer, alors qu'il s'agit dans un régime restrictif de conserver les marchés étrangers? Il n'y a qu'un élément élastique; j'ai promis de dire la vérité, je la dirai tout entière, il n'y a qu'un élément élastique sur lequel peut porter la réduction, c'est le salaire des ouvriers. Le capital se transporte aisément de pays en pays et ne se contente nulle part de conditions moins bonnes; la rente du sol ne peut être diminuée par le droit de douane; quel est l'élément de production sur lequel pèse nécessairement une condition inférieure, si celle-ci existe en réalité (1)?

C'est le salaire de l'homme, c'est la vie de celui qui travaille; l'observation a été faite plus d'une fois et vérifiée par les faits. Sous l'empire de la prohibition, les industries auxquelles ce régime se trouvait appliqué, présentaient les salaires les plus bas; par une fatale contagion, cet abaissement des salaires, amené par le désir de porter les marchandises sur les marchés étrangers, cet abaissement des salaires s'étendait

(1) La seule manufacture qui ne puisse pas être protégée par la douane, c'est la manufacture des bras. Nos ouvriers sont trop pénétrés de l'esprit de la fraternité humaine pour demander, sauf les cas d'excitation passagère, une barrière contre l'arrivée des travailleurs étrangers. Cela suffit pour que toute hausse artificielle du salaire devienne impossible.

de proche en proche à tous les ouvriers. Quel est, au contraire, le fait saillant, le fait auquel nous assistons, et que constatent nombre de plaintes que nous entendons retentir sans nous y associer? C'est l'accroissement des salaires. Le point de départ de l'accroissement des salaires, de l'amélioration dans la condition de ceux qui travaillent, se trouve dans l'application partielle encore, mais enfin dans l'application plus large du principe de liberté commerciale. Une observation pareille a été faite en Angleterre.

Une production plus abondante, réalisée dans des conditions meilleures; plus de résultats obtenus avec une moindre dépense de force et de capital; plus de machines mises en œuvre et plus de lumières, telles sont les bases sur lesquelles repose l'amélioration dont tous profitent. La part des ouvriers devient moins exiguë, quand la masse produite augmente; le salaire se relève au contact de la liberté commerciale.

La condition de l'industrie française est mauvaise, dit-on, et cependant les salaires augmentent! La condition de l'industrie française est mauvaise et la production s'accroît! Vous employez plus de fer, plus de charbon, plus de matières premières, et on dénonce la condition de l'industrie comme déplorable! Que serait-elle donc, si nous avions moins d'acier, moins de fer, moins de tissus, moins de matières premières?

L'abondance de la production, c'est là ce dont on doit s'occuper, ce qu'il faut favoriser avant tout, parce que la récompense du travail ne descend pas du ciel, elle découle de nos bras. Les résultats de la production se répartissent entre tous ceux qui ont contribué à la créer, et suivant que ce résultat sera plus ou moins abondant, la part de chacun sera plus ou moins suffisante (1).

Les adversaires du régime de 1860, disent : Nous ne pouvons produire qu'à tel prix ; et l'ouvrier ne dira-t-il pas, en vertu du même système : Je ne peux vivre qu'à tel prix, que lui répondrez-vous? Au lieu d'invoquer la marche régulière, naturelle du développement économique des sociétés, vous voulez imposer des tarifs arbitraires et recourir à des moyens factices. Les tarifs ar-

(1) Le tarif de douane, destiné à élever le prix du produit créé à l'intérieur, a pour but de donner une *subvention* véritable. C'est un impôt qui pèse sur tous les consommateurs, qui est perçu au profit de ceux qui obtiennent un privilège, et nous ne devons payer l'impôt qu'à l'État. Par suite du droit perçu à la frontière, on arrive à rénumérer ce qui n'est point un service rendu, et en fin de compte cette faveur équivaut à un secours. Elle conduit à quelque chose d'analogue aux résultats des *ateliers nationaux*, de triste mémoire, où l'on arrivait à récompenser un effort stérile, analogue au *tread-mill* des workhouses Anglais, où les hommes étaient employés à tourmenter le vide. Au lieu de créer ainsi des biens, on les détruit ; on gaspille le principal élément de la production, l'activité humaine.

bitraires et les moyens factices, ce n'est pas seulement sur la production qu'on peut les faire agir, on peut les faire agir aussi sur les salaires. Vous savez quel est le danger; vous évoquez des doctrines fausses et périlleuses au premier chef. Formuler en principe le *droit au profit*, n'est-ce, pas, en vertu d'une conséquence irrécusable, faire réclamer le droit au travail ?

Non, telle n'est pas la vérité, elle se trouve dans l'application d'une économie plus saine, plus généreuse, plus libérale.

Si l'on prétend imposer d'une manière factice des conditions à la production, j'en ai montré les effets et les conséquences.

Je n'ai pas reculé devant des chiffres arides, j'ai écarté ce qui pouvait fournir la part la plus brillante de cette discussion, je l'ai écarté de propos délibéré; j'ai préféré analyser devant vous les différentes catégories qui composent la population française. Il est un fait sur lequel je dois encore appeler votre attention, c'est le mouvement accompli par les différentes parties de la population dans ces derniers temps.

Tout le monde le sait, la partie de la population consacrée à l'agriculture a diminué ; — je n'entre pas dans l'examen des causes ni dans l'étude spéciale de cette question. — La partie de

la population consacrée à l'industrie a augmenté. Est-ce là un signe de détresse industrielle (1) ?

L'industrie textile, en y comprenant tous les tissus, la soie et la laine, qui ne redoutent point la concurrence, le coton et le lin, cette fraction de la population industrielle de la France, en dénombrant les familles de ceux qui vivent directement ou indirectement de ces professions, entrepreneurs, patrons et ouvriers, forme un total de deux millions pour la France entière.

L'industrie extractive, mines et carrières, se chiffre par 429 mille individus, hommes, femmes, enfants, vieillards.

---

(1) MOUVEMENT DE LA POPULATION.

	1851	1856	1861	1866
Population agricole.	21.992	19.064	19.873	19.898
Population industrielle-commerciale. .	9.283	12.202	12.859	13.770
Professions libérales vivant de leur revenu	3.483	3.262	3.435	3.607
Sans profession ou pas constatée. . .	1.022	1.483	1.217	1.090
Population	35.783	36.012	37.386	38.067

NOMBRES PROPORTIONNELS SUR UNE SOMME DE 10,000.

	1851	1856	1861	1866
Agriculture.	6.146	5.294	5.316	8.149
Industrie, Commerce	2.895	3.388	3.440	3.617
Professions libérales vivant de leur revenu	973	906	919	978
Sans profession, non classés. . . .	286	412	325	286

L'industrie métallurgique, la fabrication des métaux par 151 mille individus, sur lesquels on n'en trouve que 60,000 qui exercent directement le travail; la fabrication des objets en métal, l'industrie du cuivre, ces industries qui ont tant progressé dans ces dernières années, et qui certes ne redoutent pas l'application de la liberté, comptent plus de 120,000 personnes.

L'industrie du bois. . . . 286,000 personnes,
La céramique . . . . 236,000 —

Les produits chimiques, un des objets dont l'exportation qui s'accroît le plus et pour lesquels la prééminence est acquise à la France, 73,000.

L'industrie du bâtiment à elle seule compte 2,261,000 personnes.

L'industrie de l'habillement et de la toilette, industrie très-modeste en apparence, qui exporte et n'importe guère, comprend 2,108,000 individus,

L'industrie de l'alimentation........................ 1,700,000 —

Et l'industrie des moyens de transports.............. 426,000 —

Les autres industries comptent un nombre moindre.

Je vous ai indiqué seulement les catégories principales ; elles militent toutes en faveur de la persistance dans les voies ouvertes par le traité de 1860.

Ce traité, j'ai essayé de vous en faire comprendre l'esprit, de vous en faire connaître les principales dispositions. Ce qu'on a voulu y trouver ne s'y rencontre nullement. Il ne consacre pas le libre échange; il essaie d'établir des relations commerciales plus faciles et plus fécondes; c'est un premier pas dans une voie meilleure. On doit le défendre comme on salue l'aurore d'un jour meilleur; les reproches adressés au traité de 1860 tombent à faux.

Il affranchit les matières premières;

Il substitue à la prohibition des droits protecteurs;

Il conduit à l'extension des moyens de transport et à des avances consenties pour renouvellement de matériel.

Les maux dont on a voulu le rendre responsable sont étrangers à la lettre et à l'application de ce traité.

Je vais finir comme j'ai commencé, par une citation de Turgot : C'est un des hommes dont on devrait étudier et approfondir les écrits, un des hommes de tête et de cœur dont la France peut le plus s'enorgueillir.

Il écrivait au docteur Josias Tucker, avec lequel il entretenait une correspondance active, à une époque où l'Angleterre était plus arriérée encore en matière de liberté commerciale que nous ne le sommes maintenant :

« Je vous avoue que je ne puis m'empêcher d'être étonné que dans une nation qui jouit de la liberté de la presse, vous soyez presque le seul auteur qui ait connu et senti les avantages de la liberté du commerce et qui n'ait point été séduit par la puérile et sanguinaire illusion d'un prétendu commerce exclusif.

» Puissent les efforts des politiques éclairés et humains détruire cette abominable idole qui reste encore après la manie des conquêtes et l'intolérance religieuse, dont le monde commence à se détromper ! Que de millions d'hommes ont été sacrifiés à ces trois monstres. »

Le régime exclusif, la jalousie commerciale, voici un des monstres dont parlait Turgot ; il est à demi renversé, ne le laissons pas se relever, ne prenons pas la triste responsabilité de la perte de millions d'hommes qui seraient entraînés sur les champs de bataille pour la défense d'intérêts étroits, de ces intérêts exclusifs, qui peuvent être ceux de quelques individus, mais qui ne sont pas ceux de la nation.

Il faudrait avoir le talent prestigieux de M. Thiers pour tenir ses auditeurs en haleine pendant quatre ou cinq heures, afin de développer d'une manière plus complète une matière aussi importante. J'ai dû me restreindre, j'ai pris conseil de mes forces et des limites de

votre attention, il a fallu beaucoup élaguer, beaucoup sacrifier.

Je me suis appliqué uniquement aux points culminants de la question ; j'ai montré que le régime commercial actuel avait accru les richesses de la France ; j'ai relevé la marche suivie par notre commerce depuis 1860 (1); j'ai insisté sur la

---

(1) Il importe de décomposer les éléments de l'importation étrangère pour se rendre un compte exacte de l'influence qu'elle peut exercer.

A entendre les plaintes qui éclatent, on serait tenté de croire que la fonte, le fer et les tissus du dehors envahissent notre marché dans une progression rapide. Rien n'est plus inexacte qu'une semblable hypothèse, il suffit pour l'écarter d'étudier la marche des importations depuis 1857.

IMPORTATION (VALEUR EN MILLIONS DE FRANCS).

	1858	1861	1862	1863	1865	1866
Fer et acier.	5.8	6.2	25.6	6.9	3.	6.7
Fonte brute.	8.4	13.	22.	17.	3.3	5.9
Tissus de laine.		20.6	41.	33.	38.	42.
— de coton.		9.4	14.	8.7	10.5	23.2
— de lin ou de chanvre.		13.9	13.5	12.5	13.4	14.8

Tout se réduit donc pour le fer et la fonte à des quotités insignifiantes, et pour les tissus à une fraction minime de la production énorme, développée à l'intérieur. Qu'est-ce 70 ou 80 millions de tissus, en présence du chiffre total des importations qui monte à près de deux milliards huit cents millions en 1866 et qui dépasse trois milliards en 1867 ? Et combien ces chiffres paraissent restreints, quand on songe que nous avons exporté en 1866 pour :

301 millions de tissus de laine,
86 millions de tissus de coton,
31 millions de tissus de lin et de chanvre,

tandis qu'en 1859, les chiffres correspondants étaient seulement de 180 millions pour les tissus de laine, 67 millions pour les tissus de coton, et 15 millions pour les tissus de lin et de chanvre.

répartition de la population laborieuse de la France (1), afin que vous soyez convaincus que

---

Nous donnons aux annexes un tableau destiné à faire connaître le mouvement des importations et des exportations (commerce spécial), en les classant par principales catégories.

Nous y ajoutons un autre tableau indiquant, de 1861 à 1867, l'augmentation éprouvée, tant à l'importation qu'à l'exportation, par les divers produits fabriqués.

(1) L'immense majorité de ceux qui travaillent s'appliquent à des services ou à des produits consommés sur place, au fur et à mesure de leur création. Pour ceux-là, l'essentiel est de ne pas voir l'influence des douanes peser sur les conditions essentielles de la production. Nous en dirons autant des fonctionnaires, ingénieurs, savants, écrivains, rentiers, de ceux qui transportent et qui distribuent les produits, etc. Les industries qui se font illusion sur les résultats du régime protecteur sont peu nombreuses, elles ne renferment pas le vingtième de la population et encore elles contiennent des catégories considérables qui souffrent par contre-coup des taxes levées sur les objets du dehors, dont elles pourraient utilement se servir; elles perdent à un régime qui établit une succession abusive de droits prétendus protecteurs.

Nous n'avons pu qu'effleurer les sophismes produits par la théorie de la protection, sophismes politiques sur l'indépendance du pays, sophismes stratégiques sur les besoins de la défense, sophismes philanthropiques, relatifs au sort des ouvriers.

Un mot encore au sujet de ces derniers : on prétend défendre leur salaire, contre qui? Contre ceux qui, en Angleterre, perçoivent un salaire plus élevé et qui travaillent durant moins d'heures de la journée. — Ne voit-on pas qu'il n'y a qu'une manière sérieuse d'exercer une protection efficace, c'est d'accroître l'habileté par l'instruction, et de faciliter l'apport des denrées, des matières premières et des substances alimentaires.

Le traité de 1860 a affranchi beaucoup de matières premières; le revenu du Trésor a dû en souffrir, mais l'industrie ne peut que s'en féliciter.

Nous reproduisons aux annexes le tableau des matières premières nécessaires à l'industrie dont les droits ont été réduits ou supprimés par suite du traité de 1868.

la presque totalité de cette population voit ses intérêts les plus chers liés à ceux de la liberté commerciale.

La conclusion naturelle qui se présente, c'est que, tout en observant les mesures de prudence destinées à faciliter la transition d'un régime à un autre, nous devons persévérer dans la voie ouverte en 1860. N'abandonnons pas les conquêtes acquises, il ne faut sous aucun rapport retrograder vers le passé.

Ce qu'il importe d'assurer de plus en plus c'est la libre disposition des fruits du travail et la libre circulation des hommes, des idées et des produits.

ANNEXES

INDUSTRIE (Dénombrement de 1866.)

DÉSIGNATION DES GROUPES.	POPULATION:			TOTAL.
	PATRONS ou travaillant pour l' compte.	EMPLOYÉS.	OUVIERS.	
1 Tissus	178.117	26.283	825.829	1.030.229
2 Mines et carrières	25.949	4.553	121.824	152.326
3 Métallurgie	2.291	2.850	49.675	54.816
4 Fabrication d'objets en métal	49.198	6.332	145.846	201.376
5 Cuir	8.955	1.227	34.000	44.182
6 Bois	56.637	1.356	48.937	106.930
7 Céramique	18.599	2.596	71.801	92.996
8 Produits chimiques	4.733	2.205	21.814	28.779
9 Bâtiment	341.991	10.884	480.388	833.263
10 Éclairage	6.098	2.990	13.509	22.597
11 Ameublement	15.185.	1.469	48.684	65.338
12 Habillement et toilette	427.961	16.286	705.754	1.145.001
13 Alimentation	410.204	25.758	159.393	595.355
14 Transports	92.021	1.759	60.759	154.539
15 Sciences, lettres, arts	8.150	5.161	59.549	72.860
16 Luxe et plaisir	11.984	1.541	63.084	77.609
17 Guerre	272	1.725	22.441	23.438
18 Divers	3.239	1.093	9.839	14.171
	1.661.584	116.068	2.938.153	4.715.805

POPULATION PAR PROFESSIONS

INDUSTRIE TEXTILE

INDUSTRIE TEXTILE (Tissus). *Fabrication (filature et autres opérations accessoires comprises) des tissus et objets en :*	NOMBRE des établissements	CHEFS D'INDUSTRIE ou travaillant pour leur propre compte,		INGÉNIEURS, DIRECTEURS ET EMPLOYÉS de l'établissement.		OUVRIERS	
		Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin.
A. Coton (imprimé ou non)	22.360	18.582	9.413	5.899	1.333	145.258	97.270
B. Laine (non compris les tapis qui doivent être classés à l'industrie de l'*ameublement*, II, n° 11, lettre B).	16.433	66.239	6.326	5.615	813	99.323	73.572
C. Lin et Chanvre	69.082	64.467	15.393	3.218	850	68.728	51.096
D. Soie	14.088	8.551	3.879	3.313	1.055	41.392	96.819
E. Poils et Crins (sparterie)	594	375	240	94	11	1.453	1.321
F. Tissus mélangés et passementerie	2.663	2.509	1.330	1.177	246	14.520	16.276
G. Dentelles, tulles, blondes	6.156	1.584	5.740	652	244	5.368	57.832
H. Autres tissus et étoffes	6.984	6.747	2.336	541	281	14.639	12.261
I. Cordiers	6.599	5.660	617	262	33	7.700	2.551
J. Autres	6.910	4.040	3.059	402	154	6.302	12.148
TOTAUX	151.869	129.784	48.333	21.263	5.020	404.683	421.146

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE (Dénombrement de 1866.)

(Fabrication des métaux)

Nombre des individus exerçant directement les professions ci-dessous.

FABRICATION :	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS.	PATRONS ou individus travaillant pour LEUR PROPRE COMPTE		INGÉNIEURS directeurs et employés DE L'ÉTABLISSEMENT		OUVRIERS	
		Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
A. De la fonte, du fer, de l'acier................	1.421	1.559	81	2.319	195	39.884	3.631
B. Du cuivre...............	189	199	4	159	15	2.552	142
C. Des autres métaux (plomb, zinc, étain, etc., etc....	356	393	55	120	42	2.990	476
TOTAUX...........	1.786	2.151	140	2.598	252	45.426	4.249

INDUSTRIE EXTRACTIVE (Dénombrement de 1866.)

(Mines et carrières)

Nombre des individus exerçant directement les professions ci-dessous.

EXPLOITATION DES :	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS.	PATRONS ou individus travaillant pour LEUR PROPRE COMPTE		INGÉNIEURS directeurs et employés DE L'ÉTABLISSEMENT		OUVRIERS	
		Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
A. Mines et minières (métaux)	937	1.050	65	832	59	13.166	1.705
B. » houillères anthracite, lignite, etc)............	421	1 228	13	2.275	60	48.909	4.969
C. Salines de sel gemme... D. Salines de sel marin....	2.232	1.572	682	106	17	1.426	177
E. Carrières..	15.307	18.435	944	939	117	43.377	3.231
F. Tourbières............	883	1.016	208	52	2	2.037	1 037
G. Autres................	588	678	58	88	6	1.594	196
TOTAUX..........	20.368	23.979	1.970	4.292	261	110.509	11.315

INDUSTRIE DU BATIMENT

Nombre des individus exerçant DIRECTEMENT les industries ci-dessous.

	NOMBRE des établissements	PATRONS ou individus travaillant pour leur propre compte.		INGÉNIEURS, DIRECTEURS ET EMPLOYÉS de l'établissement.		OUVRIERS.	
		Sexe masculin	Sexe fémin.	Sexe masculin	Sexe fémin.	Sexe masculin	Sexe fémin.
A. Architectes	3.733	3.733	»	2.341	18	»	»
B. Entrepreneurs de bâtiments	6.959	7.925	83	1.446	26	9.162	13
C. Fours à chaux	4.859	4.696	193	396	13	7.788	373
D. Tuileries et briqueteries *(classés à l'industrie céramique)*	»	»	»	»	»	»	»
E. Fabriques de papiers peints	202	211	8	227	11	2.681	331
F. Scieurs de bois	4.206	4.743	81	141	11	4.535	132
G. Serruriers	18.868	19.953	147	676	75	37.055	22
H. Menuisiers et Charpentiers	105.235	115.844	486	1.470	238	123.821	107
I. Maçons, Tailleurs de pierres et Couvreurs	104.324	116.335	553	1.695	236	204.598	35
J. Scieurs de long	20.795	26.145	80	234	51	19.099	17
K. Peintres-vitriers, Plâtriers, Décorateurs, Badigeonneurs, Doreurs en bâtiments	18.751	20.972	185	540	35	39.027	129
L. Rampistes, Plombiers, Plafonneurs, Parqueteurs	3.220	3.487	21	91	7	7.231	12
M. Fumistes, ramoneurs et Poëliers	2.770	2.982	46	99	7	6.818	16
N. Marbriers	1.385	1.483	36	148	63	5.423	134
O. Ornemanistes, Sculpteurs	762	805	8	49	4	3.504	14
P. Autres	1.014	10.693	57	405	131	8.096	215
TOTAUX	297.093	340.007	1.984	9.958	926	478.838	1.550

MATIÈRES PREMIÈRES

NÉCESSAIRES A L'INDUSTRIE DONT LES DROITS ONT ÉTÉ RÉDUITS OU SUPPRIMÉS.

Article		Provenance	Droits
Chanvre, lin, jute et autres végétaux filamenteux non dénommés			Exempts.
Laines en masse	par mer	des Pays-Bas, hors d'Europe et du crû des pays d'Europe	Exemptes.
	par mer et par terre.	d'ailleurs	3 »
Gommes pures exotiques		d'Europe	Exemptes.
		d'ailleurs	3 »
Salsepareille		des pays hors d'Europe	Exempts.
		des entrepots	2 »
Coton en laine		par mer et des pays hors d'Europe.	Exempts.
		par mer et par terre d'ailleurs	3 »
Curcuma en racine			Exempts.
Quercitron		des pays hors d'Europe	Exempts.
		des entrepôts	2 »
Écorces, feuilles et brindilles de sumac et de fustet			Exemptes.
Lichens tinctoriaux		des pays hors d'Europe	Exempts.
		des entrepôts	1 »
Safran			Exempts.
Carthame (fleurs de)		des pays hors d'Europe	Exemptes.
		des entrepôts	3 »
Nerprun (baies de)		des pays hors d'Europe	Exemptes.
Rocou (graines de)		des entrepôts	3 »
Potasse		par mer des pays hors d'Europe	Exempts.
		par mer et par terre, autres	2 » et 4 »
Nitrate de potasse et de soude		des pays hors d'Europe.	Exempts.
		des entrepôts	2 »
Cochenille		des pays hors d'Europe	Exempts.
		des entrepôts	10 »

Laque en teinture ou en trochisque . . .	des pays hors d'Europe	Exempts.
	des entrepôts	5 »
Indigo	de l'Inde et des autres pays où il est récolté.	Exempt.
	d'ailleurs.	5 »
Pâte de pastel grossière		Exempte.
Cochou en masse.	des pays hors d'Europe	Exempt.
	des entrepôts	2 »
Rocou préparé.		2 »
Sucs tanins, liquides ou concrets extraits de la noix de galle et des avelanèdes et d'autres végétaux.		Exempts.
Bois de teinture en bûches.		Exempts.

IMPORTATIONS.

	TOTAL.	CÉRÉALES.	PRINCIPAUX OBJETS d'alimentation.	PRINCIPAUX PRODUITS et MATIÈRES naturels nécessaires à l'industrie.	PRINCIPAUX OBJETS fabriqués.
1861	2.442	390	817	1.442	110
1862	2.198	157	628	1.338	169
1863	2.426	53	560	1·627	152
1864	2.528	23	504	1.769	166
1865	2.641	18	480	1.873	194
1866	2.793	49	800	1.957	222
1867	3.155	255	796	1.992	232
Différence avec 1861	+ 713	— 145	— 21	+ 550	+ 122

EXPORTATIONS.

	TOTAL.	CÉRÉALES.	PRODUITS NATURELS. Objets d'alimentation. Matières premières.	PRODUITS MANUFACTURÉS.	
1861	1.926	34	669	1.181	
1862	4.242	41	791	1.368	
1863	2.642	48	964	1.594	
1864	2.924	56	1.025	1.809	
1865	3.088	119	1.200	1.791	
1866	3.180	178	1.262	1.819	
1867	2.972	56	1.084	1.781	
Différence avec 1861.	+ 1.046	— 42	+ 415	+ 600	

IMPORTATIONS. (Valeurs en millions de francs.)

AUGMENTATION DES PRODIUTS FABRIQUÉS DE 1861 A 1867.

		Augmentation sur l'exportation.
Verres et cristaux, passent de.	0.4 à 6.4	15.2 à 17.9
Fils de lin, chanvre, pâte	5.8 à 12.9	1.5 à 7.2
		jute, 3
Fils de coton.	5 à 12	1 à 1.8
Fils de laine	1.2 à 8.3	6.5 à 32.9
Tissus de lin et de chanvre.	13.8 à 15.5	14.8 à 31.9
Tissus de soie et bourre.	4.2 à 21.0	332 à 4.9
Tissus de laine.	20 à 43	187 à 283
Tissus de coton.	9 à 20	56 à 74
Nattes, tresses, chapeaux de paille et écorse	7.5 à 13.8	5 à 3
Machines et mécaniques.	9.6 à 13.0	
Bâtiments de mer en fer.	0.7 à 9.8	
Outils de toute sorte.	1.4 à 2.3	
Peaux préparées.	0.6 à 14.5	

EXPORTATIONS. (Accroissement de 1861 à 1867.)

Laines	20 à 50	
Vins.	195 à 215	
Eaux-de-vie.	52.9 à 68.6	
Bestiaux	20 à 30	(en 1866 à 52)
Œufs.	17 à 38	
Fromage.	4 à 6.5	
Beurre	30 à 64	
Fruits de table.	15 à 27	
Poisson de mer.	13 à 20	
Houille.	3 à 4	
Houblon	1.19 à 8.7	
Peaux préparées.	32 à 64	
Ouvrages de peaux et cuirs.	89 à 96	
Chapeaux de feutre.	6 à 10	
Horlogerie.	4 à 9	
Boutons, Bimbeloterie, mercerie, tableterie.	85 à 189	
Modes, fleurs artificielles.	6.8 à 28.6	
Meubles.	10 à 19	
Confections, linge, habillements.	77 à 118	
Livres, gravures, lithographies.	14 à 18	
Faïence et poterie.	8.4 à 10.9	
Glaces	3 à 6	
Parfumerie.	12.8 à 15.7	
Produits chimiques	28 à 48.9	

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie. — 1862.